



ALAN ALLMAN ASSOCIATES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2025



AVERTISSEMENT



Le présent document contient des informations de nature prévisionnelle auxquelles sont associés des risques et des incertitudes, y compris les informations incluses ou incorporées par référence, concernant la croissance et la rentabilité du Groupe dans le futur qui peuvent impliquer que les résultats attendus diffèrent significativement de ceux indiqués dans les informations de nature prévisionnelle. Ces risques et incertitudes sont liés à des facteurs que la Société ne peut ni contrôler, ni estimer de façon précise, tels que les conditions de marché futures ou le comportement d'autres acteurs sur le marché. Les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document constituent des anticipations sur une situation future et doivent être considérés comme tels. Ces déclarations peuvent se référer aux plans, objectifs et stratégies d'Alan Allman Associates, de même qu'à des événements futurs, des revenus à venir ou encore des synergies ou des résultats qui ne constituent pas des informations factuelles à caractère historique.

La suite des événements ou les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont décrits dans le présent document du fait d'un certain nombre de risques et incertitudes.

Alan Allman Associates ne prend aucun engagement et n'assume aucune responsabilité s'agissant de la mise à jour de l'information contenue dans le présent document au-delà de ce qui est prescrit par la réglementation en vigueur. Ce communiqué ne constitue ni ne contient une offre de vente des actions Alan Allman Associates ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription d'actions Alan Allman Associates en France, au Canada ou dans aucun autre pays.



ALAN ALLMAN ASSOCIATES

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SECRETAIRE DE SEANCE

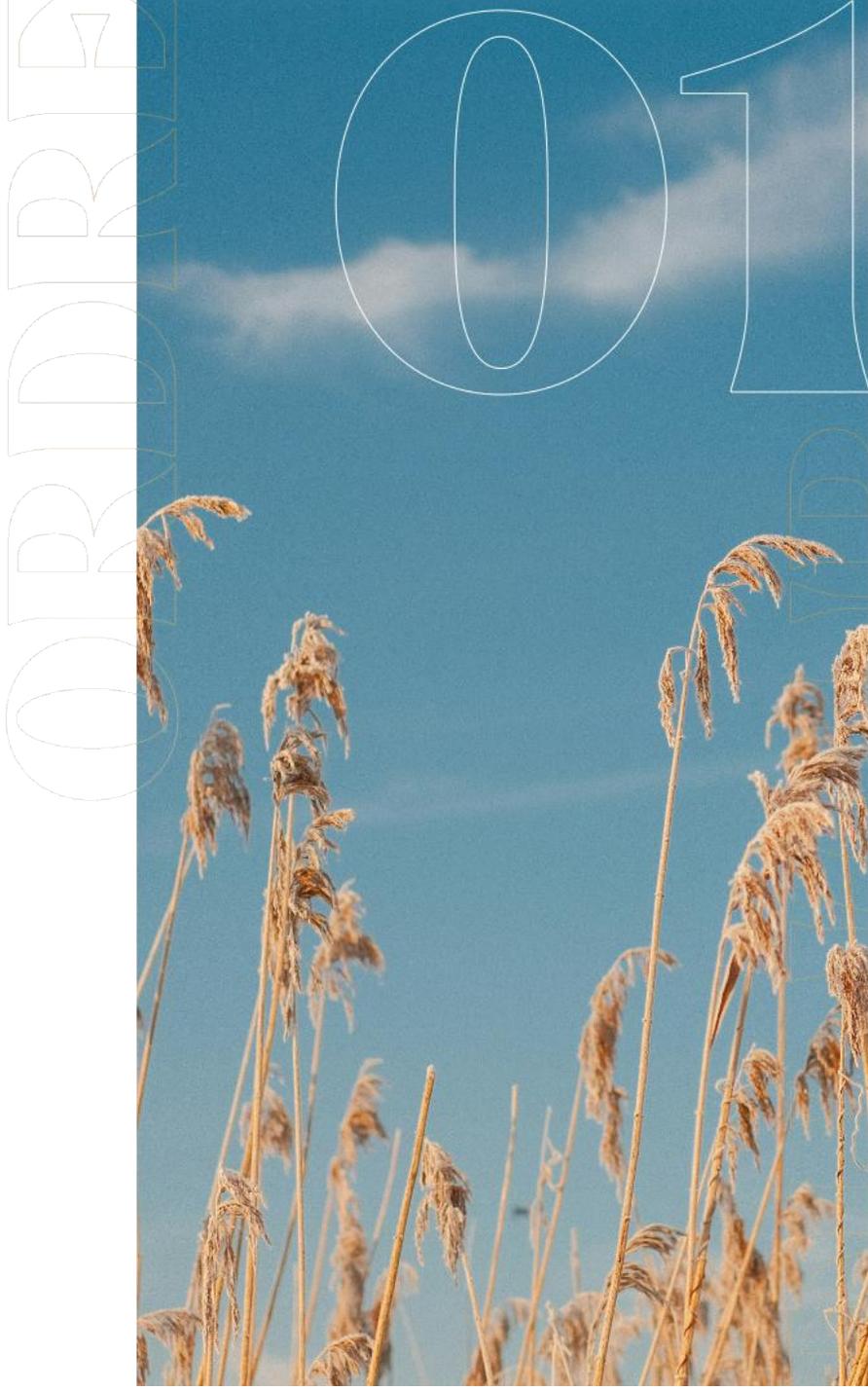
Jeremy Blimbaum

MEMBRES DU BUREAU

NB Consulting
Florent Sainsot
Jean-Marie Thual

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Antoine Zani pour Grant Thornton
Philippe Noury pour Sofidem



ORDRE DU JOUR

- 1 - Message du Président
- 2 - Alan Allman Associates, un écosystème unique
- 3 - Présentation des résultats financiers 2024
Alan Allman Associates SA
- 4 - Rapports des commissaires aux comptes
Alan Allman Associates SA
- 5 - Rapports des commissaires aux
comptes sur les délégations
- 6 - Questions / Réponses
- 7 - Lecture et mise au vote des résolutions
- 8 - Conclusion

01

MESSAGE DU PRÉSIDENT

JEAN-MARIE THUAL

MERCI

2024, UNE ANNÉE VÉRITABLEMENT CHARNIÈRE

MAINTENIR LE CAP : CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET RENTABILITÉ SOLIDE À 9,28 %

2025 : UNE NOUVELLE ÈRE S'OUVRE À NOUS

SUR DES SECTEURS À FORT POTENTIEL :
LE SECTEUR PUBLIC, L'ÉNERGIE, LA SANTÉ ET LA DÉFENSE

CONSOLIDER NOS INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES EN AMÉRIQUE ET EN ASIE

EN FRANCE, MULTIPLICATION DE LA FORCE COMMERCIALE
EN BELGIQUE, REMOBILISATION DES ÉQUIPES AVEC DES RETOURS STIMULANTS

**ÉCRIVONS LA SUITE DE CETTE
AVENTURE EXCEPTIONNELLE**

PRÉSIDENT
ET FONDATEUR
ALAN ALLMAN ASSOCIATES

**Jean-Marie
THUAL**





**Jean-Marie
Thual**

Président et
fondateur



**Nicolas
Cossard**

CFO Monde



**Florent
Sainsot**

VP, Directeur Général
des Opérations France



**David
Ramakers**

VP, General Manager
Benelux



**Leandro F.
Pereira**

VP, General Manager
Iberia



**Benjamin
Mathieu**

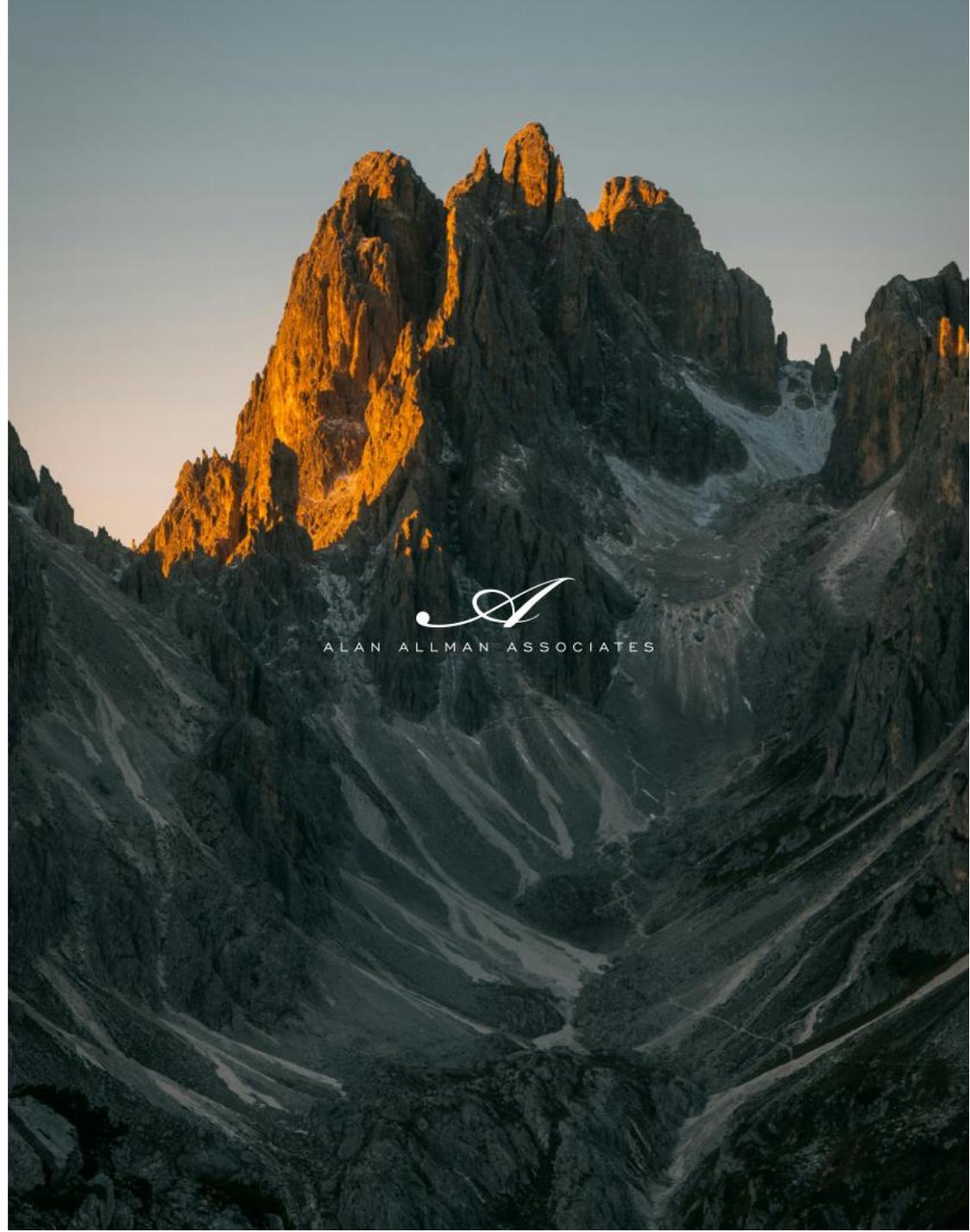
CEO Amérique
du Nord

COMITÉ EXÉCUTIF

NOUS REMERCIONS LE

|

CONSEIL
D'ADMINISTRATION



ALAN ALLMAN ASSOCIATES

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES





ALAN ALLMAN ASSOCIATES



ALAN ALLMAN ASSOCIATES

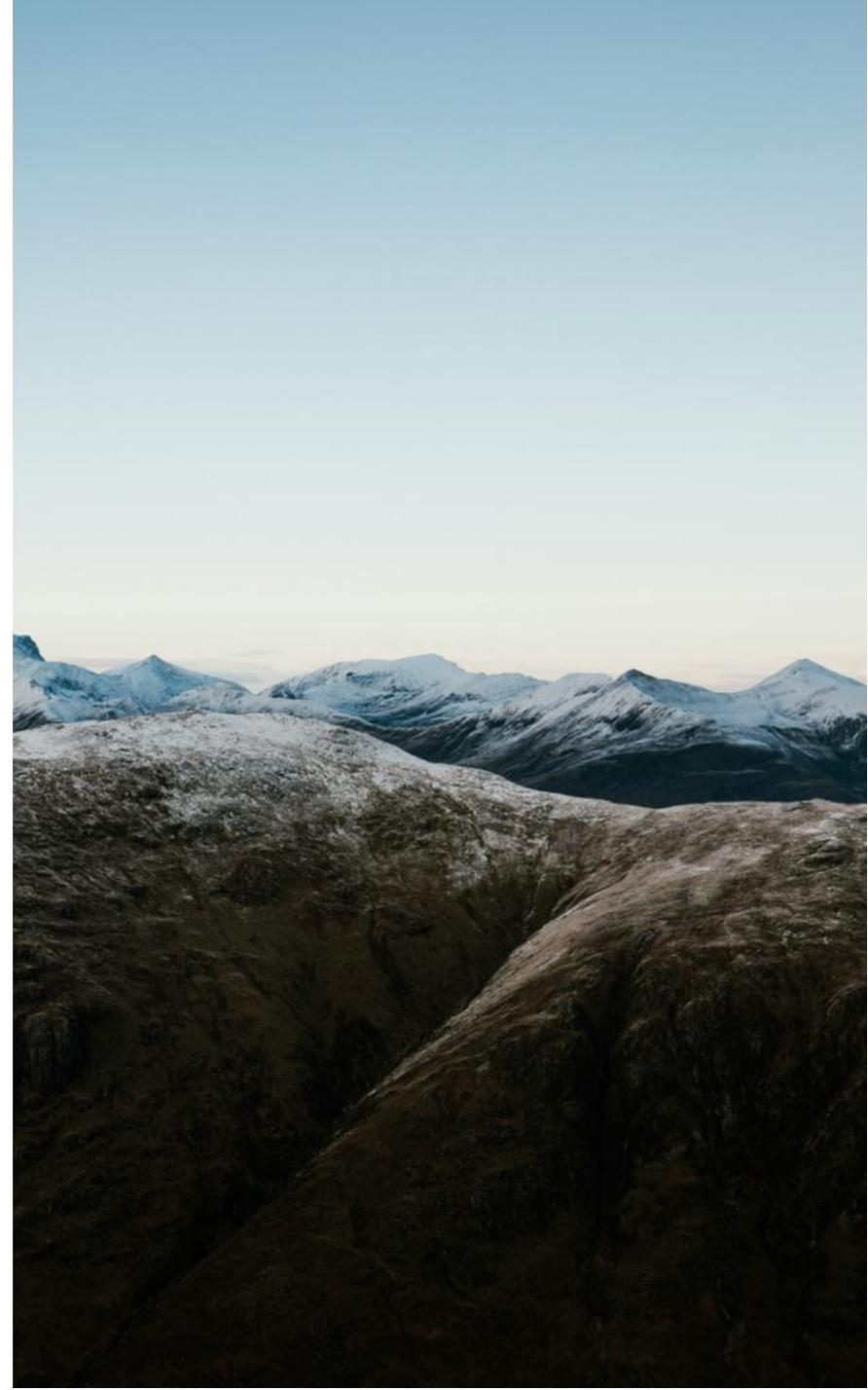
**UN MODÈLE UNIQUE, RESILIENT ET SOLIDE
DANS L'UNIVERS DU CONSEIL**





ALAN ALLMAN ASSOCIATES

CRÉÉ EN 2009,
ALAN ALLMAN ASSOCIATES,
ÉCOSYSTÈME DE CABINETS DE CONSEIL
SPÉCIALISÉS DE LA STRATÉGIE À LA
RÉALISATION AVEC PLUS DE
**3300 TALENTS ET 15 MARQUES
FORTES OPÉRATIONNELLES.**

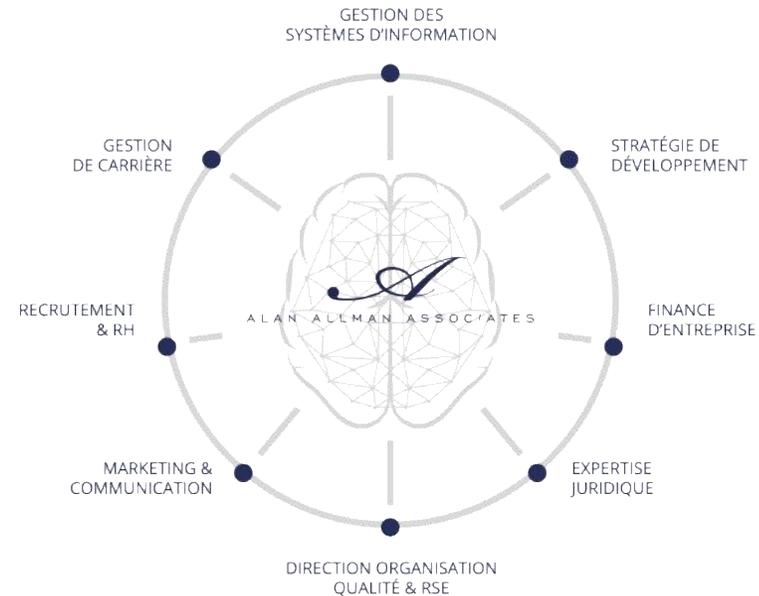




UNE ORGANISATION UNIQUE ET INNOVANTE DANS LE MONDE DU CONSEIL

UNE ORGANISATION NEURONALE
PUISSANTE AU SERVICE DES MARQUES

UNE HOLDING ANIMATRICE,
ALAN ALLMAN ASSOCIATES,
170 PERSONNES





ALAN ALLMAN ASSOCIATES

UN MODÈLE *PROBLEM SOLVING* PORTÉ
PAR DES MARQUES FORTES



DES EXPERTISES POINTUES PORTÉES PAR DES MARQUES FORTES

STRATÉGIE

EUROPE



Transformation organisationnelle /
Stratégie de cybersécurité et
gestion des risques / Stratégie IA et
Hyper Automatisation / Data /
Conduite du changement

althea winning

SPÉCIFICATION

EUROPE



ASIE PACIFIQUE



Cahier des charges / Référentiel
appel d'offres / Dossier de
conception / Référentiel fonctionnel
/ Maitrise des besoins / Atelier de
co-construction

Argon Innovation DX DYNAFIN PhoenixDX satisco

PLANIFICATION

EUROPE



AMÉRIQUE DU NORD



Feuilles de route technologiques /
Gestion et pilotage de projets (PMO,
Agile, SAFe) / Roadmap stratégique
/ Pilotage de portefeuille de projet /
Pilotage par la valeur

α2f UN VICTRIX

DELIVERY

EUROPE



AMÉRIQUE DU NORD



ASIE PACIFIQUE



AFRIQUE & MOYEN ORIENT



Déploiement de solutions IT (ERP,
CRM, Cloud, Cybersécurité...) /
Intégration de nouvelles technologies
(IA, RPA, Data / implémentation de
solutions & support

EC SaaS GURUS H Humans&help ite Privatum

teccweb. we+

DES EXPERTISES POINTUES PORTÉES PAR LE CENTRE D'EXCELLENCE



RECONNUS CHEZ
NOS CLIENTS

NPS 69,3



RECONNUS
AUPRÈS DE NOS
COLLABORATEURS



RECONNUS POUR
NOTRE **QUALITÉ**
DE LIVRAISON

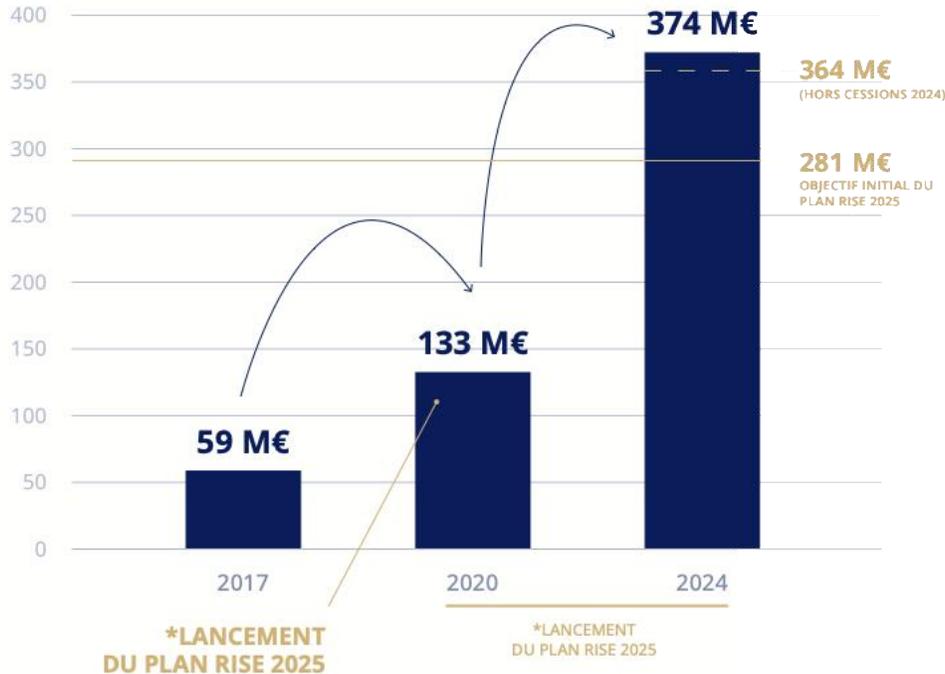
CERTIFIÉ
ISO 9001
ISO 10001
ISO 27001



RECONNUS PAR
LES INSTITUTIONS
FINANCIÈRES

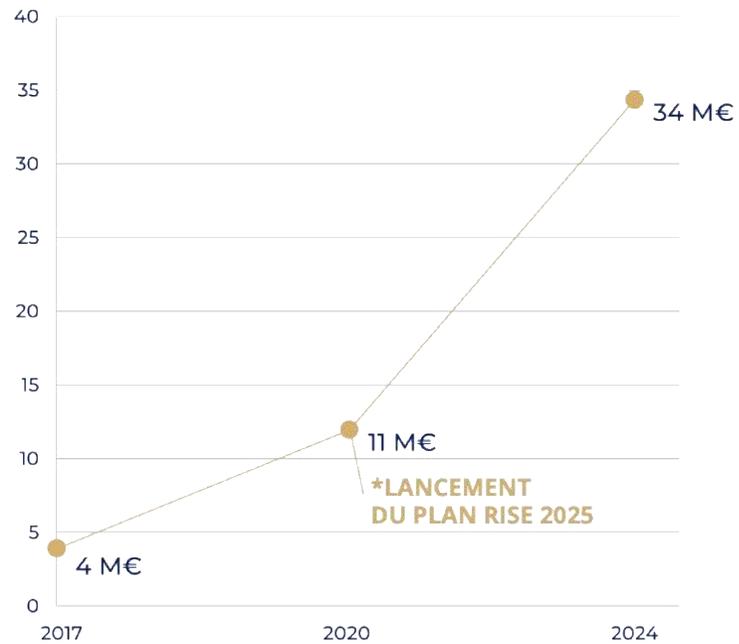
ALAN ALLMAN ASSOCIATES, UNE CROISSANCE AGILE

ÉVOLUTION DES REVENUS CONSOLIDÉS (EN M€)



ALAN ALLMAN ASSOCIATES, UNE RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE D'ACTIVITÉ SOLIDE

ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE D'ACTIVITÉ (EN M€)



*LANCEMENT
DU PLAN RISE 2025

x3
en
4 ans



UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

2024

JANVIER

Nouveaux outils RPA.

MAI

Ouverture de la zone **Maroc**. 🇲🇦

Avec le pôle **Nearshore**.

JUIN



3ème place Monde au classement indépendant Happy at work des entreprises de plus de 1000 salariés.

VICTRIX

Lancement de la marque **Victrix en France** 🇫🇷 pour développer notre pôle cybersécurité.

DÉCEMBRE

Défi solidaire « **On s'active pour la bonne cause** ».

FÉVRIER

Lancement 

marque experte en performance des projets et organisations et valorisation de la donnée.



SEPTEMBRE

we+

Expansion de la marque **we+** au **Benelux**.

Lancement du site de notre **Centre d'Excellence**, lieu d'innovation.



Lancement de la marque **DynaFin en France**. 🇫🇷

JANVIER 2025

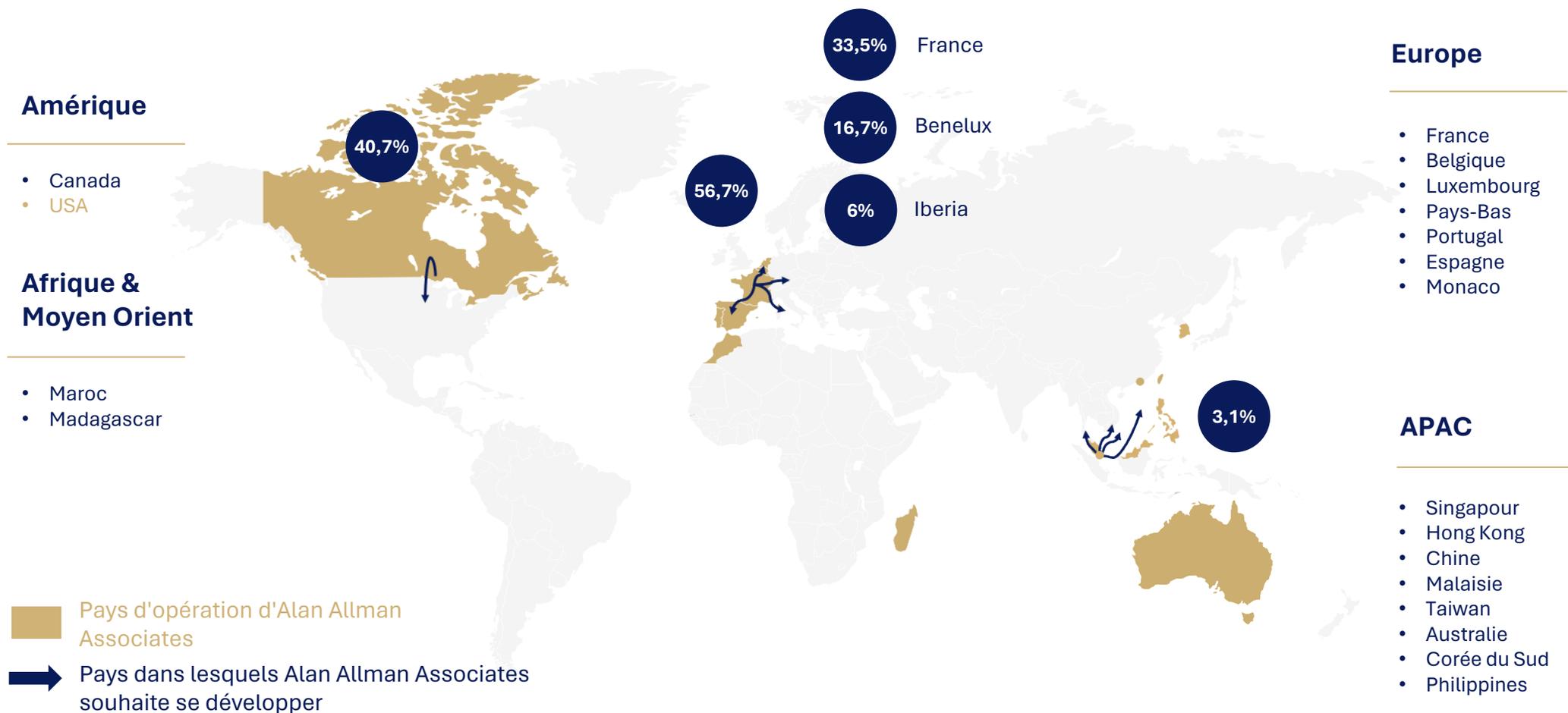
Ouverture de l'**Australie**



ASTRA
SEMINAIRE

2024

DES IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUES STRATÉGIQUES POUR SAISIR LES OPPORTUNITÉS



UN PORTEFEUILLE CLIENTS DIVERSIFIÉ

ENERGIE ET UTILITIES



TRANSPORTS



SERVICES PUBLICS



ASSURANCES



INDUSTRIE



MEDIA - TELECOM



AERONAUTIQUE, SPACE & DEFENSE



LUXE



BANQUES



DISTRIBUTION



CONSTRUCTION



HIGH TECH



AGRI-FOOD



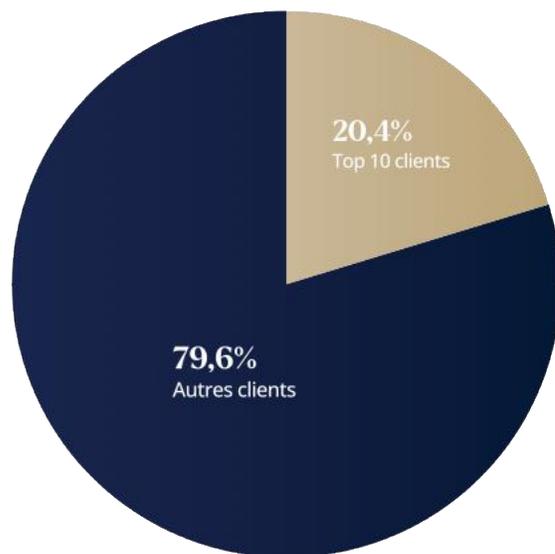
INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE



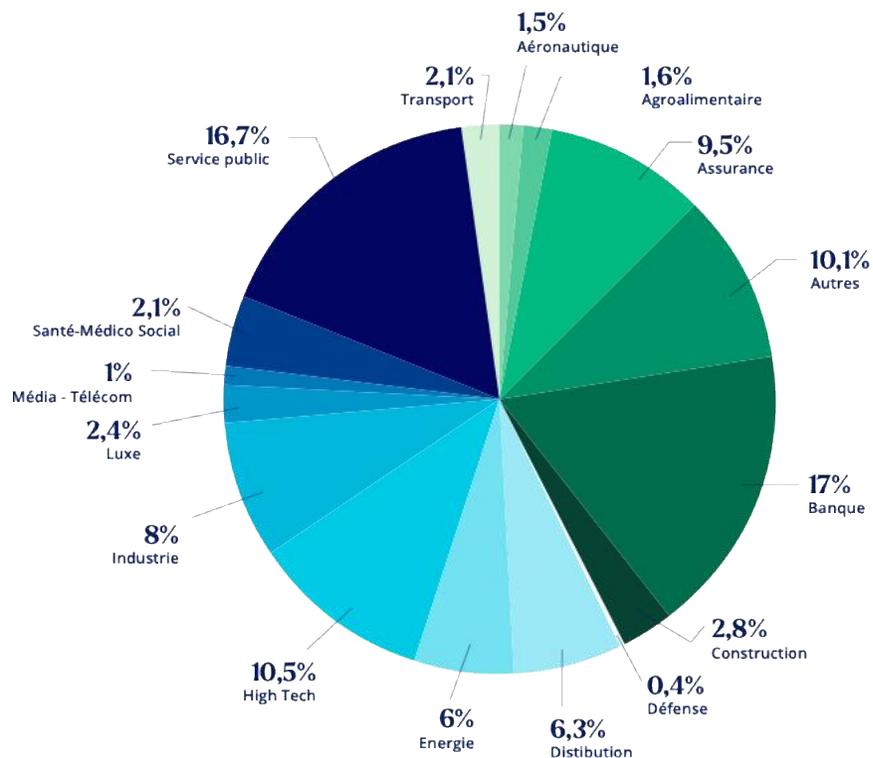
AUTRES



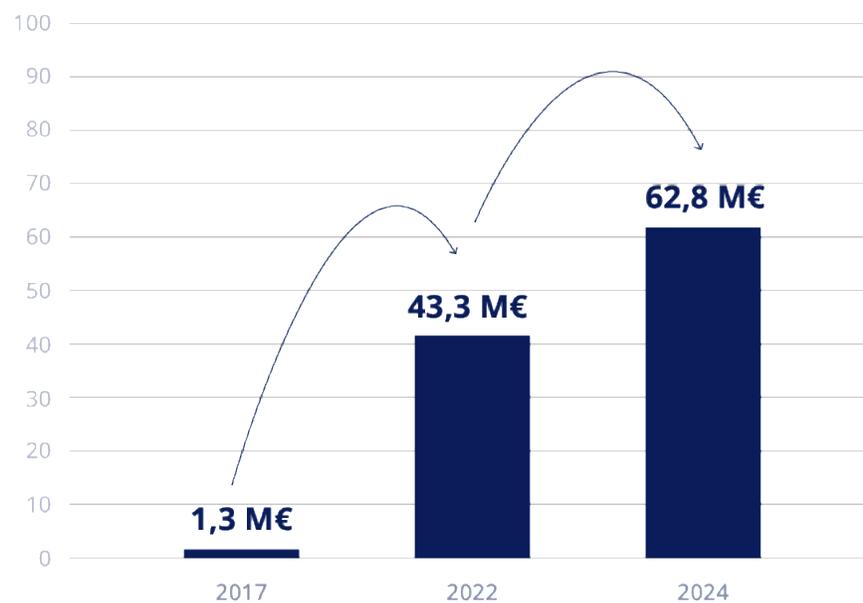
ALAN ALLMAN ASSOCIATES, INDÉPENDANCE ET RÉPARTITION CLIENTS



La part des clients dans les secteurs bancaires et High-Tech diminue sensiblement au profit notamment de clients présents sur des secteurs résilients (Secteur public, énergie, santé et défense).



NOTRE AGILITÉ SECTORIELLE : L'EXEMPLE DE LA BELLE DYNAMIQUE DU SECTEUR PUBLIC



Entre l'exercice
2022 et 2024

+45%

+ 45%

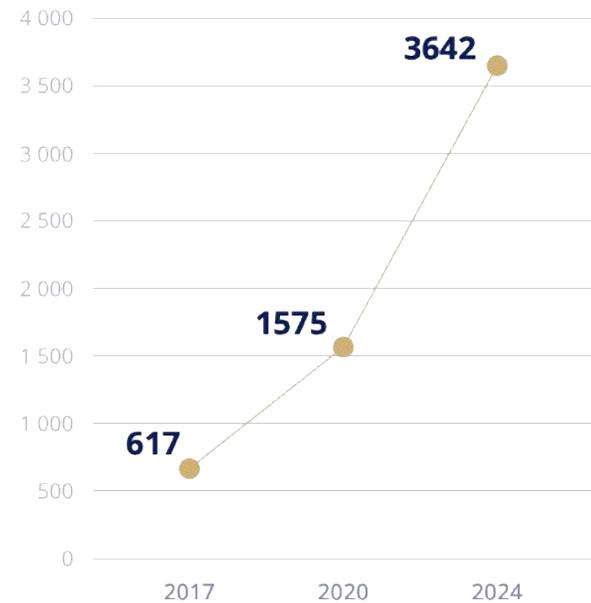


ALAN ALLMAN ASSOCIATES, DES TALENTS D'EXCEPTION

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

24,9% Taux de croissance de la moyenne des ETP sur les 5 dernières années

3366 Effectif au 31/12/24



UNE ÉCOSYSTÈME ENGAGÉ

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES



UNE ÉCOSYSTÈME FORMATEUR

ALAN ALLMAN ASSOCIATES ACADEMY

80 439
HEURES
FORMATION

76 %
EFFECTIFS
FORMÉS



CAMPUS
ALAN ALLMAN ASSOCIATES





ALAN ALLMAN ASSOCIATES

PRÉSENTATION DE LA DYNAMIQUE FINANCIERE 2024

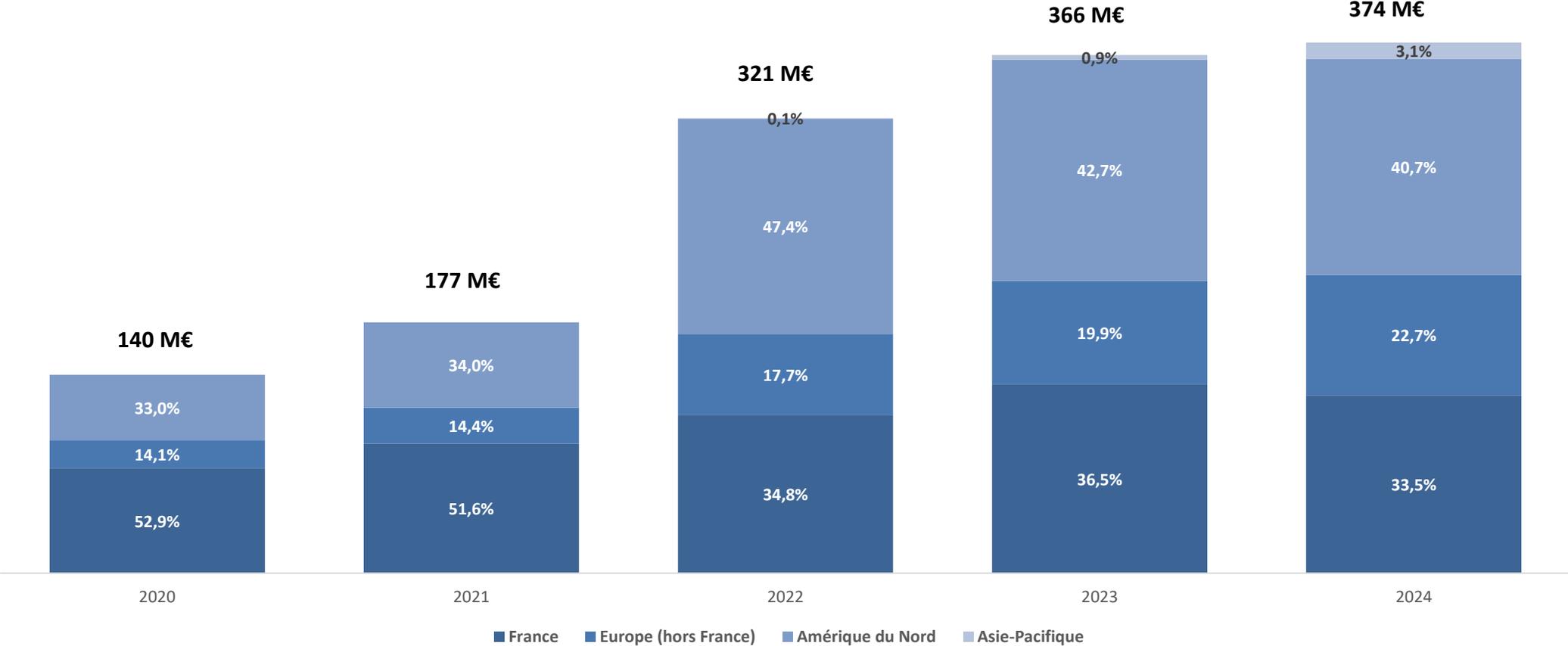
ALAN ALLMAN ASSOCIATES SA



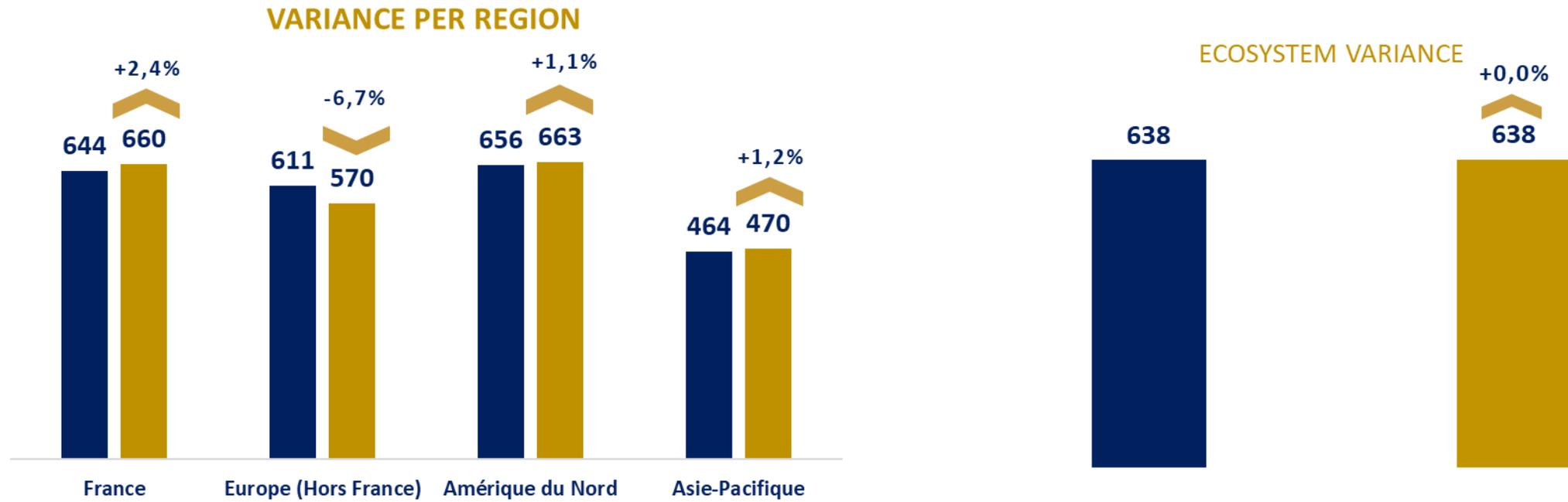
A – Chiffre d'affaires

A – 2024 CHIFFRE D’AFFAIRES CONSOLIDÉ (%)

UNE INTERNATIONALISATION PROGRESSIVE CAPTANT UNE PLURALITE D'OPPORTUNITES DE CROISSANCE



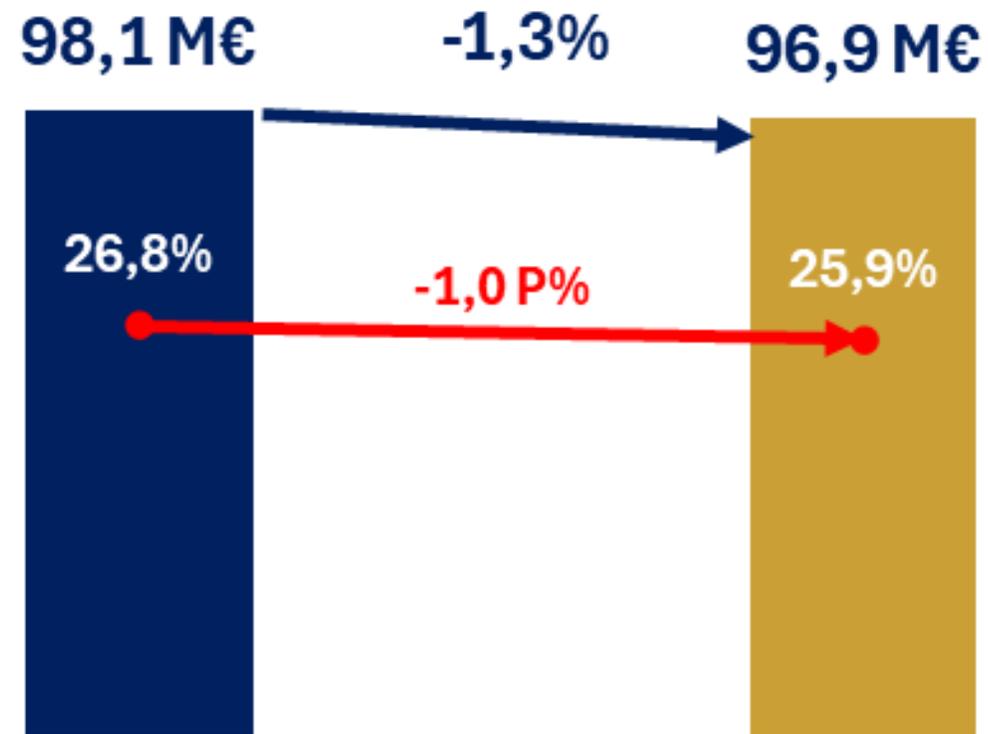
A – HONORAIRE JOURNALIER MOYEN (€)



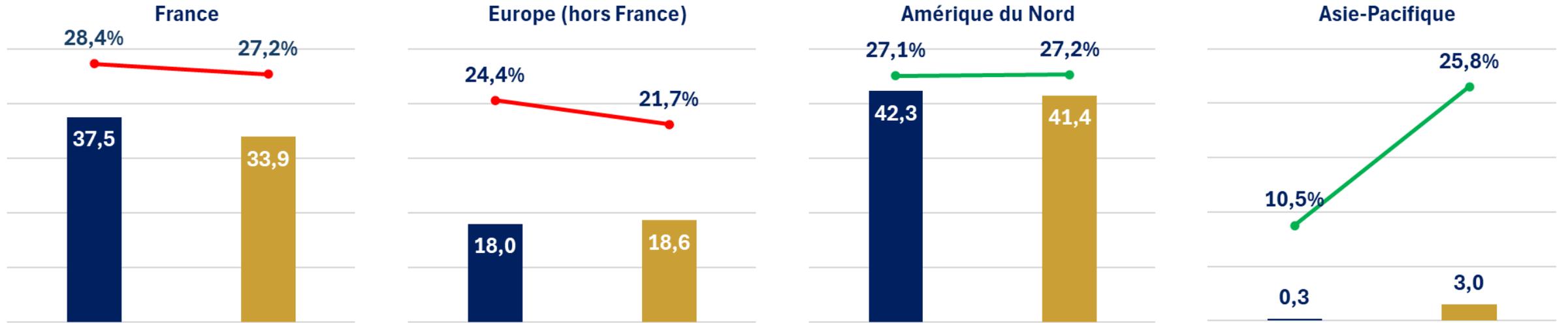
B – Marge Opérationnelle

B – MARGE OPERATIONNELLE (MOP)

VARIATION MOP & TAUX DE MOP (% CHIFFRE D'AFFAIRES)



B – 2024 MARGE OPERATIONNELLE PAR ZONE

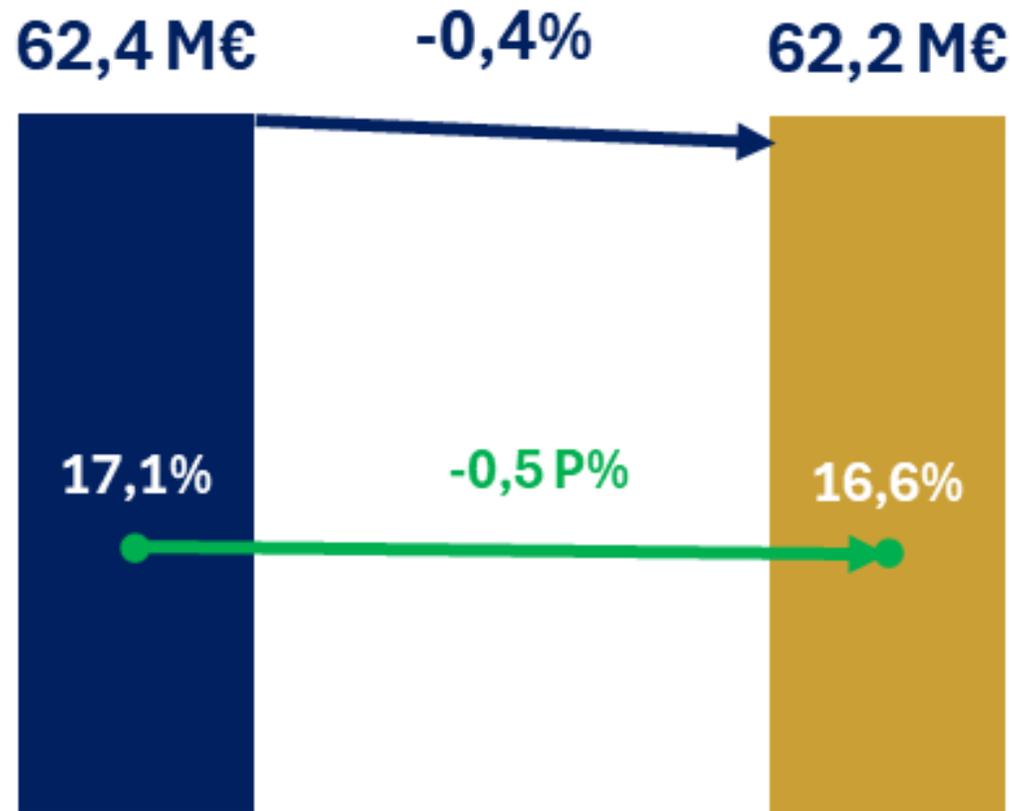


■ 2023 ■ 2024 ● Ratio / Chiffre d'affaires

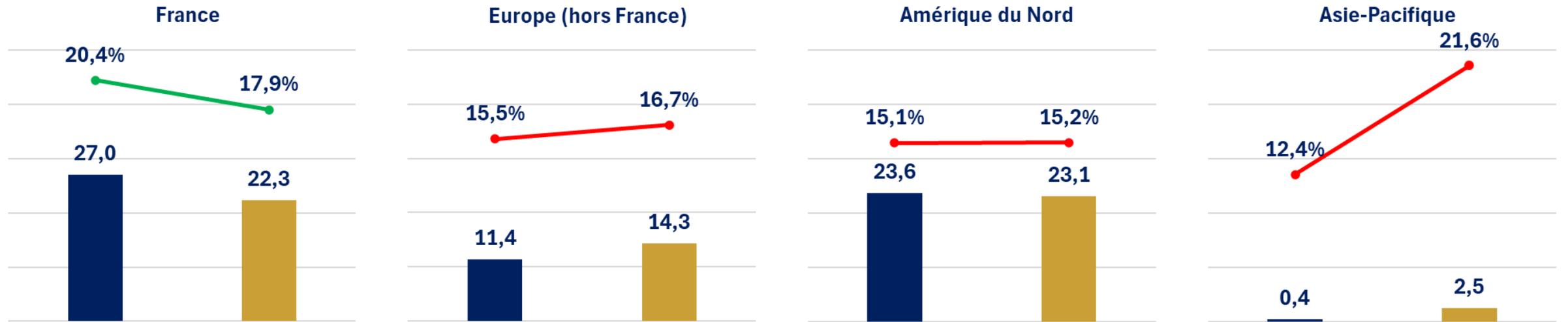
C – Frais Généraux

C – FRAIS GÉNÉRAUX (FG)

VARIATION FG & TAUX DE FG (% CHIFFRE D'AFFAIRES)



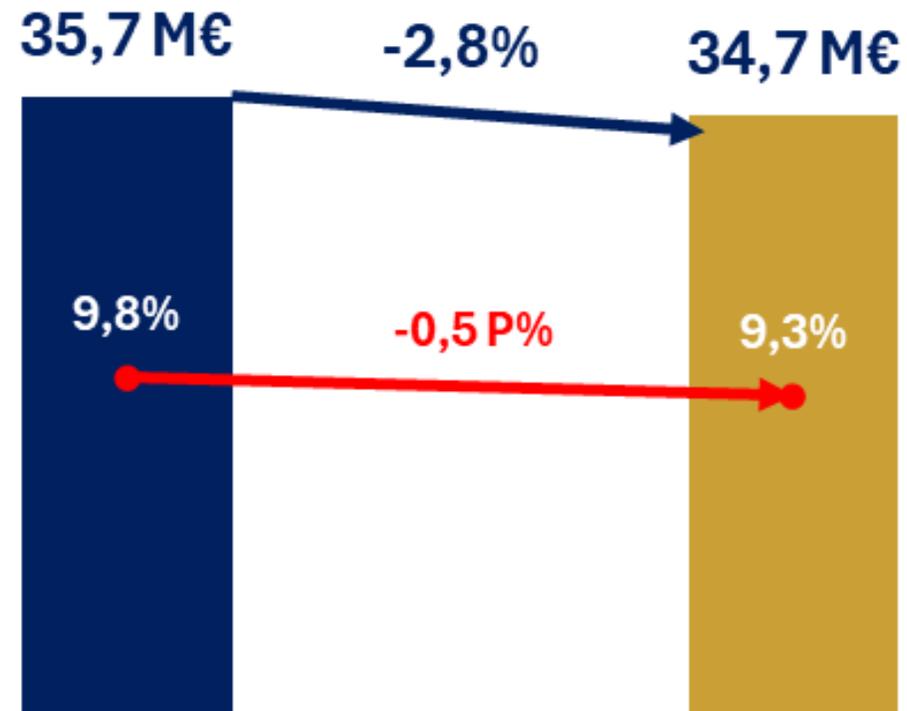
C – 2024 FRAIS GÉNÉRAUX PAR ZONE (M€)



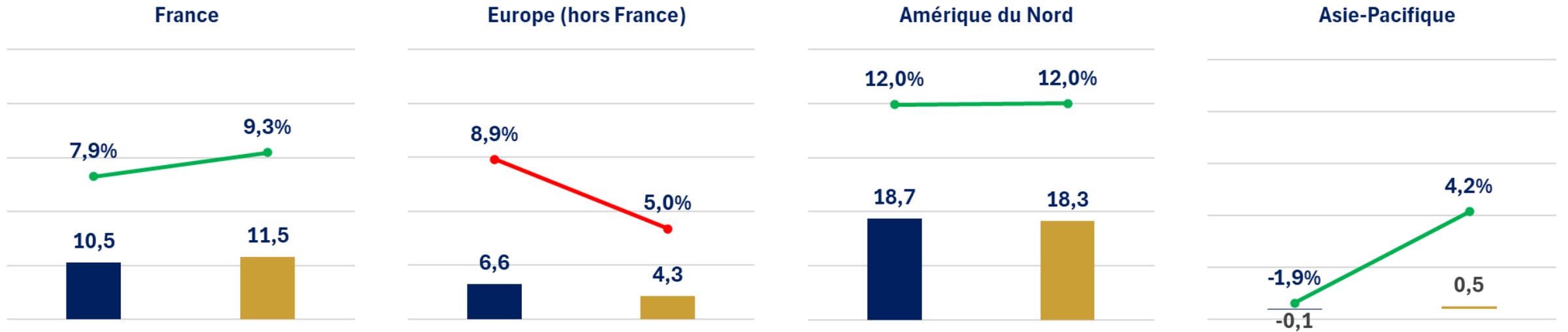
D – Résultat Opérationnel d'Activité

D – RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE (ROA)

VARIATION ROA & TAUX DE ROA (% CHIFFRE D'AFFAIRES)



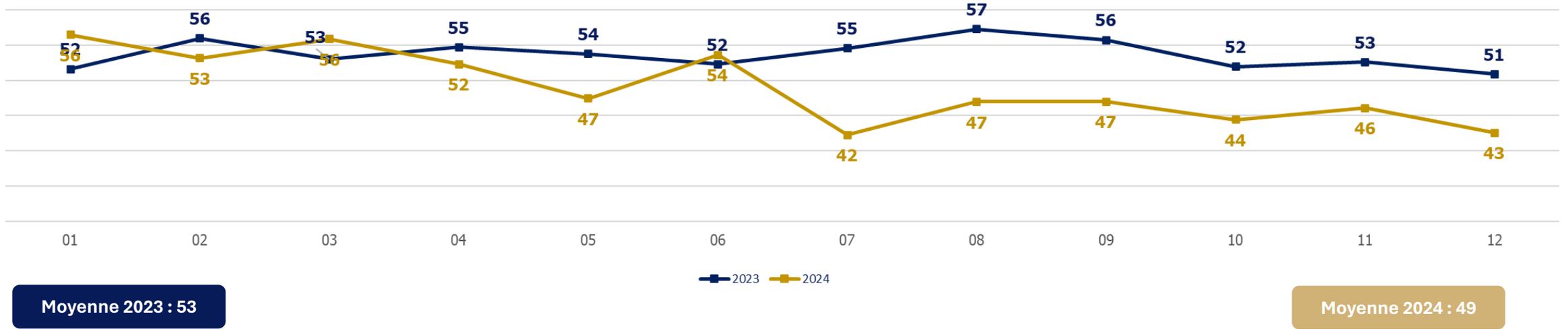
D – 2024 RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE PAR ZONE (M€)



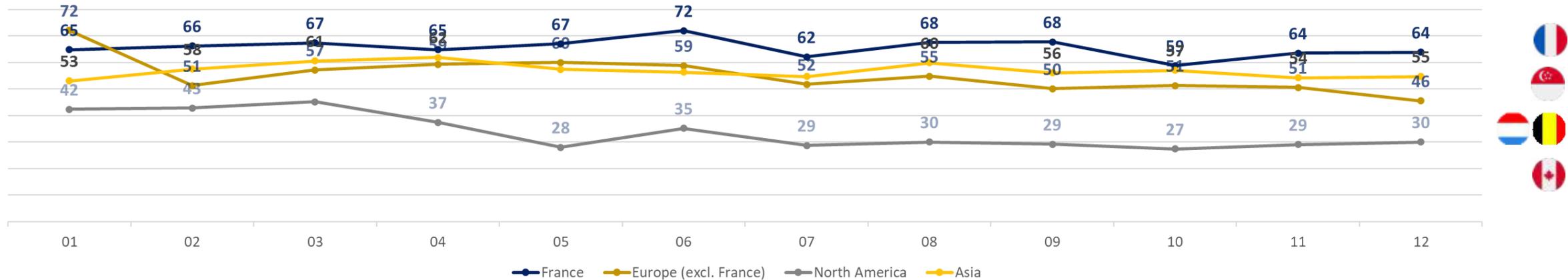
E – Délai de règlement client

E – DÉLAI DE RÈGLEMENT CLIENT (DSO : DAILY SALES OUTSTANDING)

WEIGHTED DSO VS LAST YEAR (DAYS)



WEIGHTED DSO PER REGION (DAYS)





RÉSULTATS FINANCIERS 2024

ALAN ALLMAN ASSOCIATES SA

I – Résultats consolidés

A – COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	31/12/2024 IFRS	31/12/2023 IFRS	Variations Hors cessions et à taux de change constant	
<i>En K euros</i>			K€	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	374 336	365 602	14 011	3,98%
Charges opérationnelles	(339 581)	(329 866)		
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	34 755	35 736		
% du Chiffre d'Affaires	9,3%	9,8%		
Dotations aux amortissements	(13 361)	(12 423)		
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	(407)	(177)		
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	20 986	23 135		
Résultat sur cession de participations consolidées	2 168	(3)		
Autres produits et charges opérationnels non courants	(19 809)	(2 065)		
RESULTAT OPERATIONNEL	3 345	21 067		
% du Chiffre d'Affaires	0,9%	5,8%		
RESULTAT FINANCIER	(9 472)	(9 820)		
RESULTAT AVANT IMPOT	(6 127)	11 247		
Impôt sur les bénéfices	(4 633)	(4 602)		
RESULTAT NET TOTAL	(10 760)	6 645		
% du Chiffre d'Affaires	-2,9%	1,8%		
Résultat net part du groupe	(12 209)	5 722		
Résultat par action non dilué (en euros)	(0,27)	0,13		

A – COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	31/12/2024 IFRS	31/12/2023 IFRS	Variations Hors cessions et à taux de change constant	
<i>En K euros</i>			K€	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	374 336	365 602	14 011	3,98%
Charges opérationnelles	(339 581)	(329 866)		
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	34 755	35 736	(603)	-1,75%
% du Chiffre d'Affaires	9,3%	9,8%		
Dotations aux amortissements	(13 361)	(12 423)		
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	(407)	(177)		
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	20 986	23 135		
Résultat sur cession de participations consolidées	2 168	(3)		
Autres produits et charges opérationnels non courants	(19 809)	(2 065)		
RESULTAT OPERATIONNEL	3 345	21 067		
% du Chiffre d'Affaires	0,9%	5,8%		
RESULTAT FINANCIER	(9 472)	(9 820)		
RESULTAT AVANT IMPOT	(6 127)	11 247		
Impôt sur les bénéfices	(4 633)	(4 602)		
RESULTAT NET TOTAL	(10 760)	6 645		
% du Chiffre d'Affaires	-2,9%	1,8%		
Résultat net part du groupe	(12 209)	5 722		
Résultat par action non dilué (en euros)	(0,27)	0,13		

A – COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	31/12/2024 IFRS	31/12/2023 IFRS	Variations Hors cessions et à taux de change constant	
<i>En K euros</i>			K€	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	374 336	365 602	14 011	3,98%
Charges opérationnelles	(339 581)	(329 866)		
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	34 755	35 736	(603)	-1,75%
% du Chiffre d'Affaires	9,3%	9,8%		
Dotations aux amortissements	(13 361)	(12 423)		
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	(407)	(177)		
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	20 986	23 135	(1 886)	-8,52%
Résultat sur cession de participations consolidées	2 168	(3)		
Autres produits et charges opérationnels non courants	(19 809)	(2 065)		
RESULTAT OPERATIONNEL	3 345	21 067	(17 458)	-87,04%
% du Chiffre d'Affaires	0,9%	5,8%		
RESULTAT FINANCIER	(9 472)	(9 820)	267	-2,73%
RESULTAT AVANT IMPOT	(6 127)	11 247		
Impôt sur les bénéfices	(4 633)	(4 602)		
RESULTAT NET TOTAL	(10 760)	6 645		
% du Chiffre d'Affaires	-2,9%	1,8%		
Résultat net part du groupe	(12 209)	5 722		
Résultat par action non dilué (en euros)	(0,27)	0,13		

A – COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COÛT D'ENDETTEMENT FINANCIER

	Dettes financières N	Dettes financières N-1	Moyenne	Charges d'intérêt	Coût moyen	Variation charges intérêts	<i>Dont effet volume</i>	<i>En %</i>	<i>Dont effet prix (taux)</i>	<i>En %</i>
31/12/2024	166 648	173 987	170 317	8 516	5,00%	1 367	285	21%	1 082	79%
31/12/2023	173 987	155 261	164 624	7 149	4,34%	4 416	1 728	39%	2 688	61%
31/12/2022	155 261	94 384	124 822	2 732	2,19%	1 775	1 108	62%	667	38%
31/12/2021	94 384	54 054	74 219	957	1,29%					

A – COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	31/12/2024 IFRS	31/12/2023 IFRS	Variations Hors cessions et à taux de change constant	
<i>En K euros</i>			K€	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	374 336	365 602	14 011	3,98%
Charges opérationnelles	(339 581)	(329 866)		
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	34 755	35 736	(603)	-1,75%
% du Chiffre d'Affaires	9,3%	9,8%		
Dotations aux amortissements	(13 361)	(12 423)		
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	(407)	(177)		
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	20 986	23 135	(1 886)	-8,52%
Résultat sur cession de participations consolidées	2 168	(3)		
Autres produits et charges opérationnels non courants	(19 809)	(2 065)		
RESULTAT OPERATIONNEL	3 345	21 067	(17 458)	-87,04%
% du Chiffre d'Affaires	0,9%	5,8%		
RESULTAT FINANCIER	(9 472)	(9 820)	267	-2,73%
RESULTAT AVANT IMPOT	(6 127)	11 247		
Impôt sur les bénéfices	(4 633)	(4 602)	(160)	3,71%
RESULTAT NET TOTAL	(10 760)	6 645	(17 351)	-290,42%
% du Chiffre d'Affaires	-2,9%	1,8%		
Résultat net part du groupe	(12 209)	5 722		
Résultat par action non dilué (en euros)	(0,27)	0,13		

B – BILAN ACTIF

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
<i>En K euros</i>			K€	%
Immobilisations incorporelles	60 050	65 563		
Ecarts d'acquisition	170 667	190 533	(19 865)	-10,4%
Immobilisations corporelles	6 613	6 475		
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	12 176	14 104		
Autres actifs financiers	3 517	4 386		
Titres mis en équivalence	-	-		
Impôts différés actif	1 461	1 482		
Autres actifs long terme	0	0		
Total Actifs Non Courants	254 484	282 543	(28 059)	-9,9%
Stocks et en-cours	1 065	1 551		
Clients et autres débiteurs	64 590	66 480		
Créances d'impôt	11 254	11 909		
Autres actifs courants	3 235	4 348		
Actifs de gestion de trésorerie	26	236		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 433	13 523		
Total Actifs Courants	91 604	98 047	(6 444)	-6,6%
Total Actif	346 088	380 590	(34 502)	-9,1%

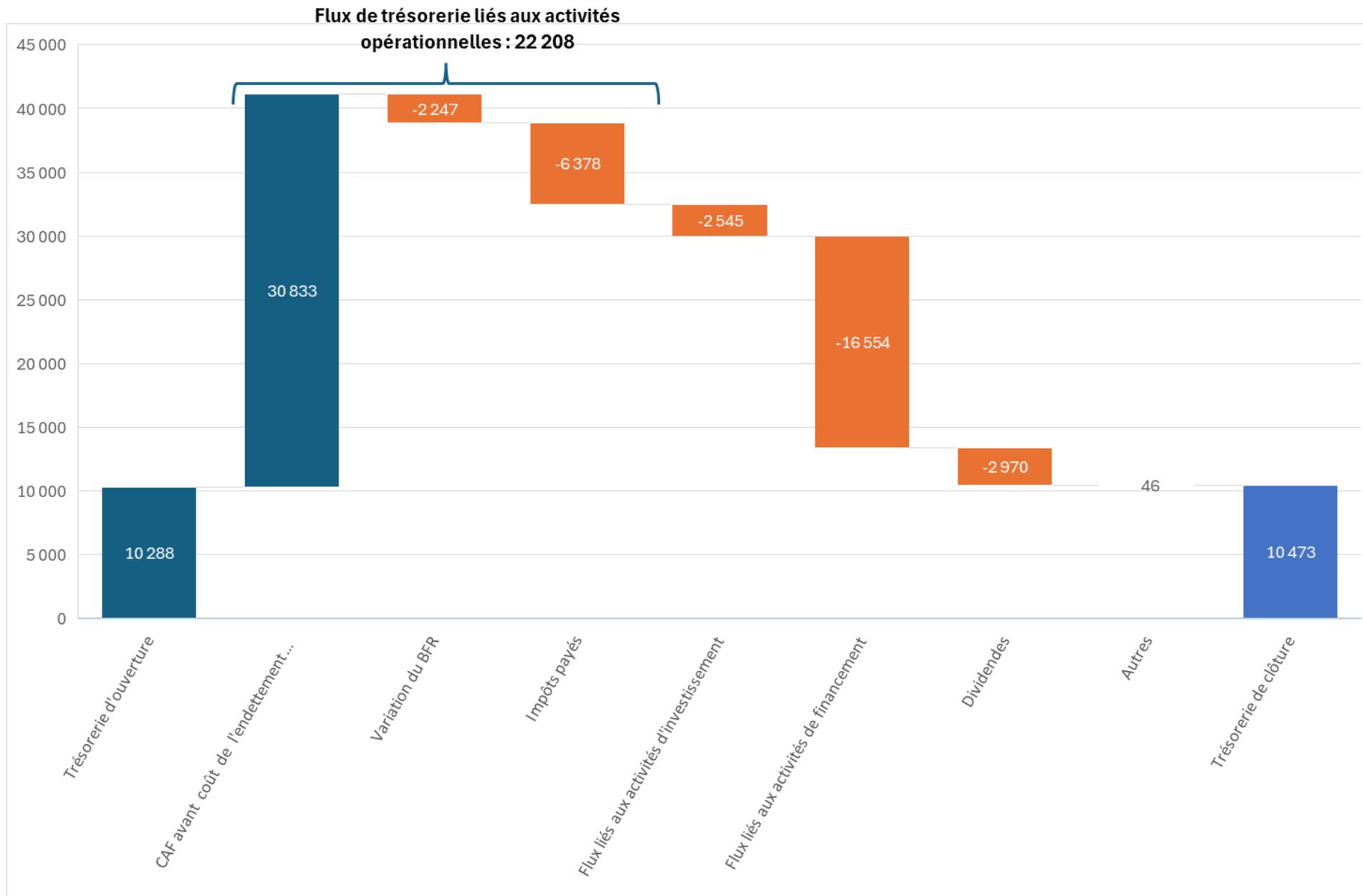
C – BILAN PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
<i>En Keuros</i>			K€	%
Capital social	13 729	13 703		
Réserves consolidées	51 671	45 663		
Résultat de l'exercice	(12 209)	5 722		
Total Capitaux Propres, part du groupe	53 191	65 088		
Intérêts ne conférant pas le contrôle	1 979	1 402		
Total Capitaux Propres	55 170	66 490	(11 320)	-17,0%
Emprunts et dettes financières	114 311	135 283		
Dettes liées aux contrats de location	9 530	10 827		
Dettes liées aux put sur intérêts ne conférant pas le contrôle.....	8 579	9 018		
Provisions au titre des avantages envers le personnel	2 611	2 520		
Autres provisions	509	244		
Impôts différés passif	15 578	18 222		
Autres passifs long terme	3 454	12 232		
Total Passifs Non Courants	154 571	188 346		
Emprunts, dettes financières et concours bancaires	52 337	38 704		
Dettes liées aux contrats de location	3 334	3 837		
Fournisseurs et autres créditeurs	61 303	62 843		
Dettes d'impôt	1 492	1 756		
Autres passifs courants	17 881	18 614		
Total Passifs Courants	136 347	125 755		
Total Passif	346 088	380 590		

C – BILAN PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	
<i>En Keuros</i>			K€	%
Capital social	13 729	13 703		
Réserves consolidées	51 671	45 663		
Résultat de l'exercice	(12 209)	5 722		
Total Capitaux Propres, part du groupe	53 191	65 088		
Intérêts ne conférant pas le contrôle	1 979	1 402		
Total Capitaux Propres	55 170	66 490	(11 320)	-17,0%
Emprunts et dettes financières	114 311	135 283	(20 972)	-15,5%
Dettes liées aux contrats de location	9 530	10 827		
Dettes liées aux <i>put</i> sur intérêts ne conférant pas le contrôle.....	8 579	9 018		
Provisions au titre des avantages envers le personnel	2 611	2 520		
Autres provisions	509	244		
Impôts différés passif	15 578	18 222		
Autres passifs long terme	3 454	12 232		
Total Passifs Non Courants	154 571	188 346		
Emprunts, dettes financières et concours bancaires	52 337	38 704	13 633	35,2%
Dettes liées aux contrats de location	3 334	3 837		
Fournisseurs et autres créditeurs	61 303	62 843		
Dettes d'impôt	1 492	1 756		
Autres passifs courants	17 881	18 614		
Total Passifs Courants	136 347	125 755		
Total Passif	346 088	380 590		

D – FLUX NET DE TRESORERIE 2024 (en K€)



II – Résultats Statutaires
Alan Allman Associates SA

A – COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2024	31/12/2023
<i>En K euros</i>		
Produits d'exploitation	4 471	4 390
Charges d'exploitation	(5 641)	(6 150)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 171)	(1 760)
Produits financiers	10 525	12 312
Charges financières	(1 465)	(176)
RESULTAT FINANCIER	9 060	12 136
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	(10)	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10)	0
Impôt sur les bénéfices	1 029	667
BENEFICE / PERTE	8 908	11 043

B – BILAN ACTIF

<i>ACTIF</i>	31/12/2024	31/12/2023
	31/12/2024	31/12/2023
<i>En K euros</i>		
Immobilisations corporelles	192	10
Immobilisations financières	63 333	65 819
Autres immobilisations financières	326	409
Autres titres immobilisés	-	686
Total Actif immobilisé	63 850	66 924
Créances clients	1 674	922
Autres créances	60 391	51 393
Valeurs mobilières	421	-
Trésorerie	50	94
Charges constatées d'avance	149	538
Total Actifs circulant	62 685	52 948
Total Actif	126 535	119 872

C – BILAN PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023
<i>En K euros</i>		
Capital social	13 729	13 703
Primes d'émission, fusion, d'apport	90 514	89 946
Ecart de réévaluation	1	1
Réserve légale	1 017	464
Réserves réglementées	6	6
Report à nouveau	10 784	2 342
Autres réserves	-	-
Résultat de l'exercice	8 908	11 043
Total Capitaux Propres	124 959	117 505
Dettes financières	189	355
Dettes liées aux contrats de location	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	837	1 498
Dettes fiscales et sociales	523	508
Autres dettes	29	6
Produits constatés d'avance	-	-
Total Passifs Courants	1 577	2 367
Total Passif	126 535	119 872

D – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 (TROISIEME RESOLUTION DE L'AG)

Bénéfice net de l'exercice	8 908 230 €
Dotation dans la réserve légale	356 279,54 €
Soit une réserve légale à	1 372 866,30 €
Report à nouveau antérieur	10 783 649 €
Soit un bénéfice distribuable de :	18 319 013 €
Affecté aux autres réserves, dont le solde s'élève à :	18 319 013 €

III – Rapport des Commissaires aux Comptes

Alan Allman Associates SA

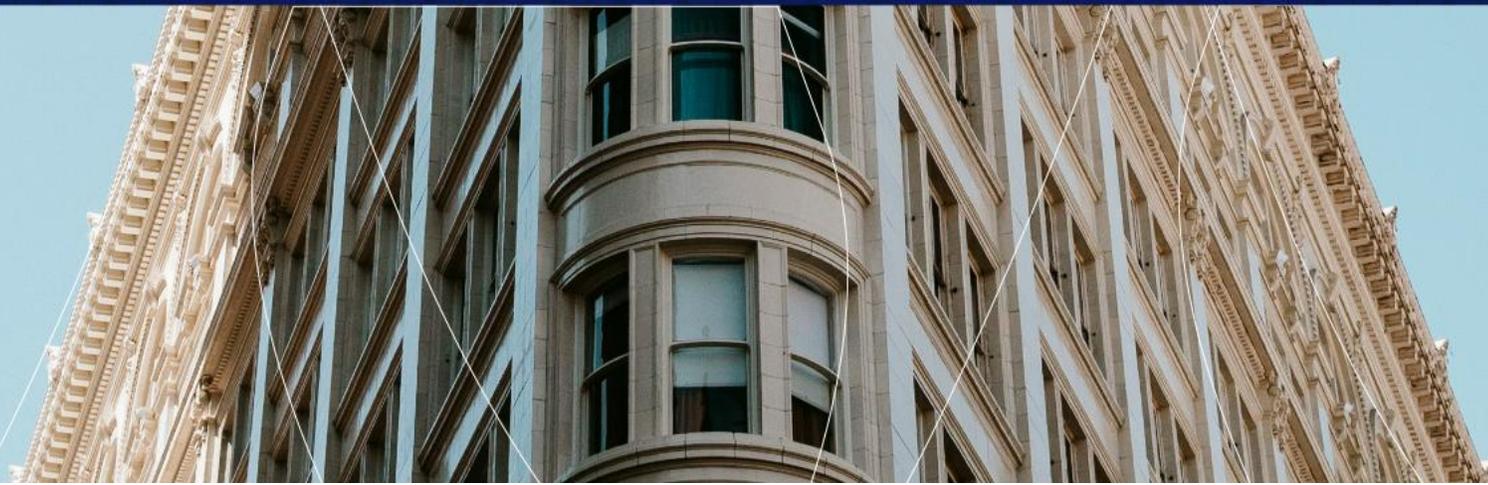


Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Rapports des commissaires aux comptes sur les délégations





PERSPECTIVES 2025

ALAN ALLMAN ASSOCIATES

Perspectives pour 2025 : investir, performer, conquérir

SECTEURS

RENFORCER NOTRE PORTEFEUILLE

dans les secteurs résilients et prometteurs (énergie, santé, secteur public, défense...)
tout en conservant notre indépendance et la diversité de notre portefeuille.

MÉTIERS

CAPITALISER NOTRE PUISSANCE COMMERCIALE

Au travers des opportunités de cross selling et dans la valorisation de nos expertises axées sur la transformation digitale.

GÉOGRAPHIE

CONSOLIDER NOS POSITIONS HISTORIQUES

pour bénéficier d'une force marché stratégique et agile. (Asie Pacifique, Amérique du Nord, Péninsule Ibérique, Benelux et France)

TALENTS

INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DE NOS TALENTS

Accentuer notre investissement dans la formation et dans les technologies de pointe

FINANCE

SAISIR LES OPPORTUNITÉS PROMETTEUSES ET LEVER LES SEGMENTS DE MARCHÉ

Continuer le travail d'optimisation de nos outils de pilotage, réduction des coûts et frais financiers

Alan Allman Associates

LE FILM



05

QUESTIONS / RÉPONSES



**LECTURE ET MISE AU VOTE
DES RÉSOLUTIONS**

RÈGLES DE MAJORITÉ

Assemblée générale ordinaire

Les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire requièrent la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Assemblée générale extraordinaire

Les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire nécessitent une majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.



06.1 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Première résolution - (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

→ Les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2024 présentent un bénéfice d'un montant de 8 908 230 euros.

Deuxième résolution

Deuxième résolution - (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

→ Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024 présentent un bénéfice d'un montant de (10 760 K) euros.

Troisième résolution

Troisième résolution - (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

→ Proposition d'affectation du bénéfice d'un montant de 8 908 230 euros, décide, sur la proposition du conseil d'administration, ainsi qu'il suit :

Bénéfice net de l'exercice	8 908 230 €
Dotation dans la réserve légale	356 279,54 €
Soit une réserve légale à	1 372 866,30 €
Report à nouveau antérieur	10 783 649 €
Soit un bénéfice distribuable de :	18 319 013 €
Affecté au compte « autres réserves » qui serait de :	18 319 013 €

Quatrième résolution

Quatrième résolution – (Approbation de conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes)

→ *Proposition d'approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées dans toutes ses dispositions, étant précisé qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2024.*

Cinquième résolution

Cinquième résolution - (Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Marie Thual en qualité d'administrateur)

→ Proposition de renouveler pour une durée de une année le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie Thual, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Sixième résolution

Sixième résolution - (Renouvellement du mandat de Madame Karine Arnold en qualité d'administrateur)

→ Proposition de renouveler pour une durée de une année le mandat d'administrateur de Madame Karine Arnold, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Septième résolution

Septième résolution - (Renouvellement du mandat de Monsieur Benjamin Mathieu en qualité d'administrateur)

→ Proposition de renouveler pour une durée de une année le mandat d'administrateur de Monsieur Benjamin Mathieu, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Huitième résolution

***Huitième résolution** - (Renouvellement du mandat de Monsieur Charles A Gratton en qualité d'administrateur)*

→ Proposition de renouveler pour une durée de une année le mandat d'administrateur de Monsieur Charles A Gratton, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Neuvième résolution

Neuvième résolution - (Renouvellement du mandat de la société Camahéal Finance en qualité d'administrateur)

→ Proposition de renouveler pour une durée de une année le mandat d'administrateur de la société Camahéal Finance, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Dixième résolution

***Dixième résolution** - (Renouvellement du mandat de Madame Audrey Barra Lesain en qualité d'administrateur)*

→ Proposition de renouveler pour une durée de une année le mandat d'administrateur de Madame Audrey Barra Lesain, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Onzième résolution

Onzième résolution - (Nomination de Madame Emma Ekelund en qualité d'administrateur)

→ Proposition de nommer Madame Emma Ekelund en qualité d'administrateur de la Société pour un mandat d'un an. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Douzième résolution

Douzième résolution - (Approbation du rapport sur les rémunérations de l'ensemble des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (say on pay ex post))

→ Proposition d'approbation de la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux à raison de leur mandat d'Administrateur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (vote ex-post)

Treizième résolution

***Treizième résolution** – (Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de cet exercice au Président du Conseil d'administration – Directeur général (say on pay ex post))*

→ Proposition d'approbation de la rémunération de Monsieur Jean-Marie Thual, Président du Conseil d'administration et Directeur général, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise relatif à l'exercice 2024.

Quatorzième résolution

Quatorzième résolution – (Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Jean-Marie Thual, Président du Conseil d’administration – Directeur général au titre de l’exercice 2025 (say on pay ex ante))

→ Proposition d’approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d’administration qui se base sur des critères de comparabilité, cohérence et performance. (Rémunération identique à celle de l’année 2024).

Quinzième résolution

Quinzième résolution – (Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2025 (say on pay ex ante))

→ Proposition d'approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise relatif à l'exercice 2024.

Seizième résolution

Seizième résolution – (Autorisation à donner au Conseil d'administration d'opérer sur les titres de la Société)

→ Permet à la société d'opérer en bourse sur les actions de la Société (achats, cessions ou transferts) pour assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité, attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux, payer des acquisitions en actions dans la limite de 5% du capital, etc.

Le nombre de titres à acquérir, en vertu de cette autorisation, ne pourra excéder dix pourcent (10 %) du nombre total d'actions composant le capital social de la Société.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 30 euros (hors frais, hors commission).

Fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente autorisation.



06.2 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dix-septième résolution

***Dix-septième résolution** – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)*

→ *Permet au Conseil d'Administration d'augmenter le capital en permettant aux actionnaires actuels de souscrire à hauteur de leur quote-part du capital (maintien du DPS). Porte sur des titres de capital ou de dettes.*

***Fixe** à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.*

Dix-huitième résolution

***Dix-huitième résolution** – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission - avec suppression du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier auprès notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs)*

→ Permet au Conseil d'Administration d'émettre des titres de capital ou de dettes à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs tels que visés au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé). Cette option est limitée à 30 % du capital de la Société par an. Les actionnaires actuels ne peuvent pas souscrire à hauteur de leur quote-part du capital (suppression du DPS).

***Fixe** à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.*

Dix-neuvième résolution

***Dix-neuvième résolution** – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions et/ou de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public)*

→ Permet au Conseil d'Administration d'augmenter le capital par voie d'offre au public, par exemple pour rémunérer des titres apportés à toute offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société. Cette option est limitée à 10 % du capital de la Société par an. Les actionnaires actuels ne peuvent pas souscrire à hauteur de leur quote-part du capital (suppression du DPS).

***Fixe** à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.*

Vingtième résolution

Vingtième résolution – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et autres valeurs mobilières donnant accès au capital au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées)

→ Permet au Conseil d'administration d'augmenter le capital au profit de deux catégories de personnes : des sociétés et fonds d'investissement investissant dans des sociétés « small caps » ou des sociétés de conseil dans le secteur de la transformation digitale, conseil high-tech, conseil en industrie et/ou conseil en stratégie qui prendraient une participation dans le capital de la Société. Les actionnaires actuels ne peuvent pas souscrire à hauteur de leur quote-part du capital (suppression du DPS).

Fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Vingt-et-unième résolution

Vingt-et-unième résolution – (Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce)

→ Permet au Conseil d'Administration d'émettre des instruments financiers hybrides de capital ou de dettes, donnant accès au capital. Cette option est réservée à des sociétés ou fonds d'investissement spécialisés dans les émissions obligataires structurées pour entreprises petites ou moyennes. Les actionnaires actuels ne peuvent pas souscrire à hauteur de leur quote-part du capital (suppression du DPS).

Fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Vingt-deuxième résolution

Vingt-deuxième résolution – (Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs personnes désignées par le Conseil d'Administration)

→ Permet au Conseil d'Administration de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance sans DPS au profit d'une ou plusieurs personnes désignées par le Conseil d'Administration

Fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Vingt-troisième résolution

Vingt-troisième résolution – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, en cas de demandes excédentaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale)

→ Permet au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société, avec ou sans DPS, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur- allocation.

Vingt-quatrième résolution

Vingt-quatrième résolution – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres)

→ Permet au Conseil d'Administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

Vingt-cinquième résolution

Vingt-cinquième résolution – (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

→ Permet au Conseil d'Administration d'émettre des titres financiers en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, dans la limite de 20 % du capital social.

Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Vingt-sixième résolution

Vingt-sixième résolution – (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société)

→ Permet au Conseil d'Administration d'émettre des titres financiers en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société.

Fixe à quatorze (14) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente autorisation.

Vingt-septième résolution

Vingt-septième résolution – (Limitation globale du montant des émissions de titres réalisées en vertu des 17ème, 18ème, 19ème, 20ème, 21ème, 22ème, 23ème, 24ème, 25ème et 26ème résolutions)

→ *Institue une limitation globale du montant des émissions des résolutions ci-dessus à 2.500.000 euros de montant nominal maximum.*

Vingt-huitième résolution

Vingt-huitième résolution – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)

→ Permet au Conseil d'Administration de mettre en place un plan d'épargne entreprise et d'augmenter le capital d'un montant nominal maximum de 1 500 000 euros pour les adhérents de ce PEE.

Fixe à quatorze (14) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Vingt-neuvième résolution

Vingt-neuvième résolution – (Délégation de compétence à donner au Conseil d’administration à l’effet de procéder à des attributions gratuites d’actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d’entre eux)

→ Permet au Conseil d’Administration d’attribuer des actions gratuites aux salariés de la Société. Fixation d’une période d’acquisition d’un an et d’une période de conservation d’un an pour pouvoir bénéficier des actions.
Fixe à trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Trentième résolution

Trentième résolution – (Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes)

→ Permet au Conseil d'Administration d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions. Les bons des souscriptions d'actions permettent de souscrire des actions au prix fixé au moment de leur attribution, quand les conditions seront réunies. L'option est ouverte aux salariés et dirigeants de la Société relevant du régime des salariés (y compris administrateurs).

Fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Trente-et-unième résolution

Trente-et-unième résolution – (Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés français du Groupe)

→ Permet au Conseil d'Administration d'augmenter le capital au profit des salariés des sociétés constituant l'Ecosystème Alan Allman Associates. Les actionnaires actuels ne peuvent pas souscrire à hauteur de leur quote-part du capital (suppression du DPS). Fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 25 %.

Fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Trente-deuxième résolution

Trente-deuxième résolution – (Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés de certaines filiales étrangères à des conditions comparables à celles qui seraient offertes en vertu des 28ème, 29ème, 30ème et 31ème résolutions)

→ Permet au Conseil d'Administration d'émettre des instruments financiers équivalents à ceux visés ci-dessus pour les salariés étrangers du groupe AAA quand les formules d'actionnariat salarié sont difficiles à mettre en œuvre dans les pays étrangers.

Trente-troisième résolution

Trente-troisième résolution – (Limitation globale du montant des émissions de titres réalisées en vertu des 28ème, 29ème, 30ème, 31ème et 32ème résolutions)

→ Institue une limitation globale du montant des émissions des résolutions ci-dessus à 5.000.000 euros, soit compte tenu de la valeur nominale des actions de la Société à ce jour, un montant maximum de 1.500.000 euros.

Trente-quatrième résolution

***Trente-quatrième résolution** - (Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation des actions rachetées)*

→ *Permet au Conseil d'Administration d'annuler les actions rachetées dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social et réduire corrélativement le capital social.*

Trente-cinquième résolution

Trente-cinquième résolution - (Modifications de l'article 14 des statuts de la Société)

→ Mise en harmonie l'article 14 des statuts de la Société concernant les modalités de participation aux réunions du Conseil d'administration avec les dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 3 du Code de commerce telles que modifiées par la loi 2024-537 du 13 juin 2024 dite loi « Attractivité »

Trente-sixième résolution

Trente-sixième résolution – (Pouvoirs pour les formalités)

→ *Formalités légales liées à cette assemblée.*



CONCLUSION

MERCI

À NOS ACTIONNAIRES

NOS PROCHAINES ÉCHÉANCES



Together

Think, co-create, and invest in

the future



ALAN ALLMAN ASSOCIATES